

Traduction juridique et jurisprudence franco-italienne

Infos pratiques

- ECTS : 3.0
- Nombre d'heures : 36.0
- Période de l'année : Enseignement septième semestre
- Méthodes d'enseignement : En présence
- Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- Composante : Droit et science politique

Présentation

Proposant aux étudiants une lecture croisée de la jurisprudence française et de la jurisprudence italienne, appliquée à un contentieux particulier (commercial, civil, social ou pénal), cet enseignement est renforcé par une formation approfondie à la traduction de l'italien vers le français et du français vers l'italien de textes à caractère juridique, tels que des décisions de justice, des textes de loi, des contrats, de la doctrine etc.